

Liste des DPU transférés entre le 16 mai 2011 et le 15 mai 2012 en accompagnement d'une cession définitive du foncier

Le cédant

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE _____

N° Pacage _____

L'acquéreur

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE _____

N° Pacage _____

Pièces justificatives à joindre :

- copie de l'acte de vente des terres ou attestation notariée précisant l'identité des parties et les références cadastrales des parcelles cédées ;
- et, selon les cas (cochez la ou les cases correspondant à votre situation) :
 - si vous avez coché « il existe un lien familial entre le Cédant et l'Acquéreur » : pièce attestant du lien de parenté (copie du livret de famille, certificat de PACS, certificat officiel de concubinage, ...)
 - si les DPU sont destinés à être mis à disposition d'un GAEC ou d'une EARL : K bis ou statut de la société attestant du nombre d'associés-exploitants.

ATTENTION : ces pièces doivent obligatoirement être jointes au formulaire de clause pour que votre demande de transfert de DPU soit prise en compte.

L'identification des DPU transférés est à compléter à partir des DPU établis par la DDT(M) en fin de campagne 2011, tels qu'ils figurent dans la dernière lettre de notification reçue par le Cédant.

IDENTIFICATION DES DPU TRANSFÉRÉS

Nombre de DPU transférés	Type (normal, hors surface ou spécial)	Valeur unitaire (€)	N° département(s) de localisation	Activation en 2011 (rayer la mention inutile)	Contrainte d'activation en UGB* (cette colonne ne doit être complétée que si le type de DPU transféré est « spécial »)
____, ____		____, ____€	__ - __ - __	OUI / NON	
____, ____		____, ____€	__ - __ - __	OUI / NON	
____, ____		____, ____€	__ - __ - __	OUI / NON	
____, ____		____, ____€	__ - __ - __	OUI / NON	
____, ____		____, ____€	__ - __ - __	OUI / NON	
____, ____		____, ____€	__ - __ - __	OUI / NON	
____, ____		____, ____€	__ - __ - __	OUI / NON	
____, ____		____, ____€	__ - __ - __	OUI / NON	

* NB : la contrainte d'activation doit être indiquée afin de permettre la bonne identification des DPU que vous souhaitez transférer. Cependant, il est à noter que tout DPU spécial transféré dans le cadre de la présente clause sera automatiquement normalisé dans le portefeuille de l'acquéreur, et ne pourra dès lors être activé qu'avec un hectare de terres admissibles.

Signatures des deux parties, précédées des mentions manuscrites « lu et approuvé ».

Pour chacune des parties, les signataires sont l'exploitant ou le gérant en cas de forme sociétaire ou tous les associés en cas de GAEC
LE CÉDANT
L'ACQUÉREUR